

RAPPORT ANNUEL 2021-2022



**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES**

TABLES DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
MEMBRES	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS	6
COMITÉS	8
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE	10
TRAVAUX SYLVICOLES.....	11
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	15
BILAN DU PLAN D'ACTION 2021-2022 DE L'AGENCE.....	17
LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2021-2022	19
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES.....	22
RÈGLEMENTATION MUNICIPALE	22
TABLE DE CONCERTATION EN FORÊT PRIVÉE	23
TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE	24
ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE	25
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023	27
ÉTATS FINANCIERS	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.....	4
Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2021-2022	6
Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2021-2022	10
Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie	11
Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2021-2022.....	12
Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2021-2022.....	14
Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2021-2022 de l'AFOGÎM pour le programme régulier	17
Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2021-2022 de l'AFOGÎM pour le programme <i>Subvention 2018</i>	18
Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2021-2022	24
Tableau 10 - Bilan des activités réalisées dans le cadre de la certification forestière financées par l'AFOGÎM en 2021-2022.....	24
Tableau 11 - Budget prévisionnel 2022-2023	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM.....	7
Figure 2 - Défoliation annuelle de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2021 en Gaspésie	25
Figure 3 - Défoliation cumulative de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2021 en Gaspésie.....	26

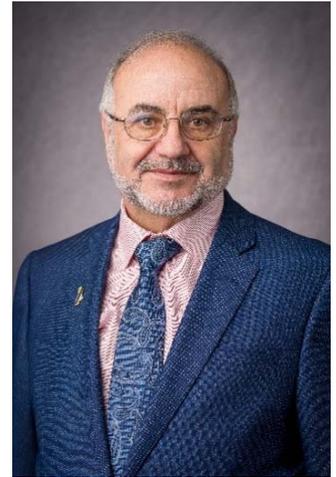
MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous et toutes,

Après un début d'année en pandémie et un retour post-pandémique presque normal, nous débutons une nouvelle saison que je vous souhaite productive pour les activités qui seront réalisées en forêt privée.

Nous sommes toujours aux prises avec les mêmes défis que sont la mise en marché des bois, les problématiques liées au transport du bois, la main-d'œuvre et l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'année 2021-2022 fut une année de changements au niveau du conseil d'administration et je tiens à remercier ceux qui nous ont quittés, soit, messieurs Guy Gallant, Gérard Porlier et Daniel Villeneuve. Souhaitez la bienvenue aux nouveaux administrateurs, M. Noël Richard, M. Gino Cyr et M. Daniel Chouinard. Remerciez ceux et celles qui complètent le conseil d'administration, soit, Mme Katherine Court, Mme Lise Harrisson, M. Brian Lequesne, M. Mario Bernier et M. Martin Leblanc.



Dans cette dernière année, les administrateurs et le personnel de l'Agence se sont penchés sur les dossiers prioritaires suivants : la mise en place d'une Table régionale en forêt privée, la réalisation d'une étude sur les producteurs forestiers gaspésiens (en collaboration avec le CIRADD), l'allocation de nouveaux programmes d'aide de même que plusieurs comités.

Votre agence de mise en valeur des forêts privées investira cette année un budget sylvicole d'environ 3,5 M\$ répartis sur cinq programmes respectifs.

Si vous avez des questions ou commentaires, veuillez communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous répondre. Nous vous souhaitons une bonne saison et une mise en marché à la hauteur de vos attentes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Magella Emond'. The signature is fluid and cursive, written over a light grey background.

Magella Emond, président

MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes, papiers et panneaux, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organisme de gestion en commun

Groupement coopératif agro-forestier de la Ristigouche
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement forestier coopératif de la Péninsule
Groupement forestier coopératif Shick-Shock
Groupement forestier Rocher-Percé
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des pâtes, papiers et panneaux

Entreprises SAPPI Canada inc.
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association coopérative forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Groupe Lebel, division Nouvelle
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux, soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2022, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Magella Emond, étaient :

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs
Lise Harrisson, conseillère au développement industriel, MFFP

Monde municipal

Gino Cyr, maire de Grande-Rivière
Noël Richard, maire de Grande-Vallée

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie et approvisionnement fibres, Uniboard Canada inc.
Martin Leblanc, directeur des opérations forestières, Groupe Lebel inc. – division Nouvelle

Producteurs forestiers

Brian Lequesne, directeur administratif du Groupement Forestier Coopératif Péninsule
Katherine Court, directrice générale et de mise en marché, Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Au cours de l'année 2021-2022, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises :

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Représentants	Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration							
		21-04-21	15-06-21	15-07-21	30-08-21	30-09-21	09-12-21	10-02-22	29-03-22
MFFP	Lise Harrisson	P	P	A	P	P	P	P	P
MFFP	Daniel Villeneuve	P	P	P	P	P	P	P	P
Syndicat des producteurs de bois	Katherine Court (ou son remplaçant)	P	P	P	P	P	P	P	P
Groupements forestiers	Brian Lequesne	P	P	P	P	P	P	P	P
Municipalités – Sud	Gérard Porlier	P	P	P	P	P	P	N/A	N/A
Municipalités – Sud	Gino Cyr	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	P
Municipalités – Nord	Noël Richard	N/A	N/A	A	P	A	A	P	P
Municipalités – Nord	Magella Emond	A	N/A						
Usines – Pâtes, papiers et panneaux	Mario Bernier	P	A	P	P	P	P	P	A
Usines - Sciage	Martin Leblanc	P	P	P	P	A	A	P	A

P : Présent

A : Absent

N/A : N'était pas administrateur

Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 22 060 \$

PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2021-2022, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, ing. f., directeur général

Gilles Lieutenant, tech. f., agent vérificateur

Bruno Duguay, tech. f., agent vérificateur

Jessica Delarosbil, adjointe administrative

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- ✓ Accréditation des conseillers forestiers 2021-2022
- ✓ Adoption du rapport annuel 2021-2022
- ✓ Adoption des états financiers 2021-2022
- ✓ Affaires bancaires et placements
- ✓ Bilan de performance des conseillers forestiers
- ✓ Critères de performance
- ✓ Demandes budgétaires et administratives des conseillers forestiers
- ✓ Élection des administrateurs de l'Agence
- ✓ Élection du président, du vice-président et du secrétaire-trésorier de l'Agence
- ✓ Exercice de concertation en mobilisation des bois
- ✓ Plainte – Producteurs forestiers
- ✓ Politique sur l'encadrement des producteurs forestiers exécutants
- ✓ Politique budgétaire de l'Agence
- ✓ Prévisions et suivis budgétaires 2021-2022
- ✓ Programmation des conseillers forestiers
- ✓ Programme *Accroître les forêts canadiennes*
- ✓ Programme budgétaire mobilisation des bois – *Subvention 2021*
- ✓ Programme budgétaire mobilisation des bois – *Subvention 2018*
- ✓ Programme budgétaire – 2G-A
- ✓ Programme régulier
- ✓ Suivi des budgets de l'Agence
- ✓ SOPFIM –Arrosage contre la TBE
- ✓ Table de concertation en forêt privée
- ✓ TBE – Arrosage 2021
- ✓ Vérification opérationnelle

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles (Tableau 2; Figure 1).

Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2021-2022

Conseillers forestiers	MRC desservies
 <p>162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133 Courriel : information@foremo.ca</p>	<p>Haute-Gaspésie Côte-de-Gaspé</p>
 <p>139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929 Courriel : maxifor@globetrotter.net</p>	<p>Avignon Bonaventure Rocher-Percé</p>
 <p>884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0 Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293 Courriel : eafperce@globetrotter.net</p>	<p>Bonaventure (Hope à Shigawake) Rocher-Percé</p>
 <p>70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814 Courriel : gafr@gafr.net</p>	<p>Avignon (l'Ascension-de-Patapédia à Pointe-à-la-Croix)</p>
 <p>106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080 Courriel : info@gfcbc.ca</p>	<p>Avignon (Maria à Escuminac) Bonaventure (Paspébiac à Cascapédia-St-Jules)</p>
 <p>54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net</p>	<p>Côte-de-Gaspé</p>
 <p>174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net</p>	<p>Haute-Gaspésie</p>

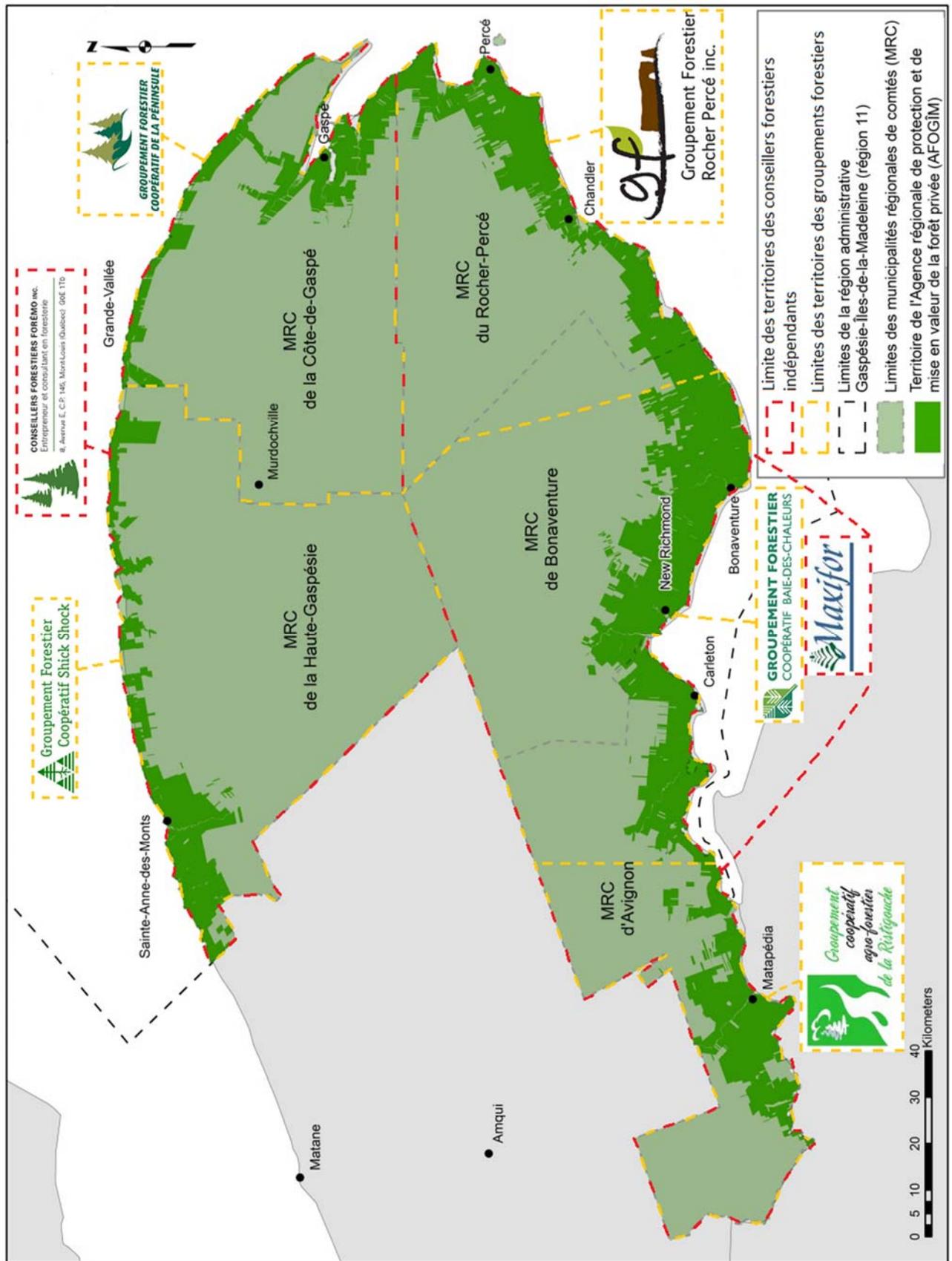


Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM

COMITÉS

L'AFOGÎM a tenu plusieurs comités cette année. Le comité formé pour le suivi de la planification stratégique de la forêt privée, d'où pourrait découler une Table sur la forêt privée, s'est entre autres rencontré à deux reprises dans l'année. Ces rencontres ont permis l'organisation, le 19 novembre dernier, de la rencontre des partenaires élargis de la forêt privée de la Gaspésie, qui ont permis d'aborder des problématiques régionales. Lors de cette rencontre, les partenaires ont confirmé leur désir qu'une structure régionale dont le mandat serait d'aborder les problématiques régionales voit le jour.

Un comité a également été formé pour aborder la question des producteurs forestiers exécutants. En effet, l'Agence s'est questionnée sur l'accès des producteurs réalisant eux-mêmes leurs travaux aux programmes qu'elle gère. Ce comité s'est réuni à cinq reprises. Les rencontres ont débouché sur la commande d'une enquête sur les producteurs forestiers de la région avec, comme partenaire, le CIRADD de Carleton-sur-mer. L'étude est en cours de réalisation et les résultats devraient être publiés d'ici peu.

Un comité a également été formé pour analyser les demandes spécifiques faites par des conseillers forestiers à l'Agence. Ce comité s'est réuni deux fois. Il a débouché sur l'investissement d'une somme supplémentaire de 42 820 \$ de budget régulier chez trois conseillers forestiers de la Gaspésie. Également, un comité a été formé pour réaliser une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois de la région. Le comité a ciblé 6 objectifs, cibles et indicateurs qui seront suivis par l'Agence dans les prochaines années.

Finalement, une rencontre a eu lieu entre le conseil d'administration de l'Agence et le conseil d'administration d'un groupement forestier. Cette rencontre avait pour but d'expliquer le fonctionnement de l'Agence et les programmes en vigueur, de même que d'expliquer les particularités régionales du groupement.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'Agence offrent leur contribution à l'aménagement de la forêt privée de la région. Les principaux partenaires s'impliquant financièrement sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les producteurs forestiers et les usines de transformation du bois.

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (régulier)	1 969 150 \$
Programme Subvention 2018*	860 278 \$
Programme Subvention 2021*	473 835 \$
Programme Fonds pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)	76 213 \$
Programme 2G-A	210 906 \$
Total	3 590 382 \$

* Les montants totaux investis dans ces programmes supplémentaires incluent des revenus d'intérêts de 20 525 \$ pour le programme Subvention 2018 et 27 996 \$ pour le programme Subvention 2021.

Producteurs forestiers

Contribution des producteurs forestiers	490 915 \$
---	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 218 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 9 841 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Contributions industrielles

Titulaires de permis d'exploitation d'usine Industriels du Nouveau-Brunswick	216 519 \$
	1 426 \$
Total	217 945 \$

Liste des usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2021-2022 :

- A & R Décorations
- Association coopérative de St-Elzéar
- Bois CFM
- Bois d'œuvre Cedrico
- Bois Granval G.D.S.
- Bois Marsoui G.D.S.
- Bois sciage Lafontaine
- Chalet nature océan
- Copeaux de la Vallée
- Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- Entreprises Minville
- Gaston Cellard
- Groupe Lebel
- Industries GDS
- Jackie Leblanc
- Rosario Poirier inc.
- SAPPI
- Scierie mobile Gaby
- Scierie Serdam
- Uniboard Canada inc.
- Scierie Chaleur Associés (Belledune, NB)
- Groupe Savoie (NB)

INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2021-2022, une somme de 3 468 226 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 351 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant (Tableau 3).

Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2021-2022

MRC	Types de propriétaires					
	Petits propriétaires		Grands propriétaires		Total	
	Nombres	Montants	Nombres	Montants	Nombres	Montants
Avignon	93	896 991	0	0	93	896 991
Bonaventure	108	1 026 072	0	0	108	1 026 072
Rocher-Percé	52	586 007	1	46 008	53	632 015
Côte-de-Gaspé	49	288 513	1	40 578	50	329 091
Haute-Gaspésie	47	496 462	1	87 595	48	584 057
Total	348	3 294 045	3	174 181	351	3 468 226

*Pour le programme régulier, 50 167 \$ additionnels ont été investis pour la mise en ballots des plants forestiers.

TRAVAUX SYLVICOLES

Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie

Activités	Quantités (ha ou Mplants)			Montants investis		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Préparation de terrain	739	761	631	593 903 \$	639 980 \$	508 363 \$
Plantation	990	1244	1163	527 153 \$	679 937 \$	617 568 \$
Entretien de plantation	560	754	695	1 029 415 \$	1 445 720 \$	1 408 224 \$
Traitements non -commerciaux	19	35	39	31 255 \$	49 262 \$	56 917 \$
Traitements commerciaux	1 774	1635	1270	1 056 160 \$	876 507 \$	701 670 \$
COVID	0	4141	3736	0	167 371 \$	175 484 \$
Total				3 237 886 \$	3 858 776 \$	3 468 226 \$

Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2021-2022

PRÉPARATION DE TERRAIN		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Débroussaillage et déblaiement mécanique		18	25 628
Déblaiement avec tracteur à lame tranchante		6	7 092
Déblaiement mécanique		575	461 523
Déblaiement par décapage avec excavatrice		1	246
Déchiquetage		2	2583
Scarifiage		28	10 512
Labourage et hersage agricole		1	779
	Total	631	508 363
	Proportion	16,61 %	14,66 %
PLANTATION		Quantité (Mplants)	Montants investis (\$)
Plantation manuelle racines nues – Résineux		49	28 644
Plantation manuelle racines nues – Feuillus		7	2 566
Plantation manuelle récipients – Résineux		1105	585 255
Plantation manuelle récipients – Feuillus		2	1 102
	Total	1163	617 567
	Proportion	30,62 %	17,81 %
ENTRETIEN DE PLANTATION		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Premier dégagement plantation résineux		570	1 156 983
Deuxième dégagement plantation résineux		94	190 335
Troisième dégagement de plantation résineux		16	33 329
Premier dégagement plantation feuillus		10	19 863
Deuxième dégagement plantation feuillus		1	1 925
Troisième dégagement plantation feuillus		2	2 990
Taille phytosanitaire – Pins blancs et pins rouges		3	2 800
	Total	695	1 408 224
	Proportion	18,30 %	40,60 %
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Éclaircie précommerciale résineuse		36	51 129
Dégagement de peuplements naturels		3	5 788
	Total	39	56 917
	Proportion	1,03 %	1,64 %

TRAITEMENTS COMMERCIAUX	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Martelage	103	17 410
Aide technique à la mobilisation des bois	761	209 137
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	19	24 732
Jardinage	40	49 076
Coupe progressive résineuse	88	84 731
Coupe progressive feuillus d'ombre	24	29 422
Coupe de récupération	16	9 513
Coupe progressive autre résineux	10	11 948
Première éclaircie commerciale résineuse	135	193 705
Deuxième éclaircie commerciale résineuse	74	71 996
Total	1 270	701 670
Proportion	33,44 %	20,23 %
MESURES SANITAIRES - COVID	Superficies (ha)	Montants investis
Préparation de terrain	620	17 623
Reboisement	1164	44 545
Dégagement de plantation	695	75 571
Travaux non-commerciaux	39	3 568
Martelage	97	291
Aide technique à la mobilisation des bois	733	11 735
Travaux commerciaux	388	22 151
Total	3736	175 484
Proportion	-	5,06 %
TOTAL (superficies excluant les taux COVID)	3 798	3 468 226

Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2021-2022

MRC		Préparation de terrain (ha)	Plantation (Mplants)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non-commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Codes COVID	Total
Avignon	Quantité	81	218	115	18	505	902	1839
	Montants (\$)	74 836	126 792	233 809	25 671	391 907	43 977	896 991
Bonaventure	Quantité	225	465	171	3	346	1209	2418
	Montants (\$)	194 243	261 840	345 957	3 885	168 273	51 874	1 026 072
Rocher-Percé	Quantité	126	136	166	8	222	643	1301
	Montants (\$)	100 099	77 089	337 146	11 882	73 607	32 193	632 015
Côte-de-Gaspé	Quantité	37	86	89	8	92	312	624
	Montants (\$)	31 744	47 934	180 533	12 563	38 657	17 660	329 091
Haute-Gaspésie	Quantité	162	257	154	2	106	671	1352
	Montants (\$)	107 441	103 913	310 779	2 916	29 227	29 781	584 057
Total	Quantité	631	1163	695	39	1270	3736	7534
	Montants (\$)	508 363	617 567	1 408 224	56 917	701 670	175 484	3 468 226

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements. En 2021-2022, l'AFOGÎM devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des travaux réalisés.

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS						
ANNÉES	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					
	REÇUES	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉES		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2021-2022	735	582	75	13%	75	100
V.O. 2020-2021	846	675	114	17%	114	100
V.O. 2019-2020	811	664	82	12%	81	99

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION									
ANNÉES	NOMBRE TOTAL	QUALITÉ D'EXÉCUTION				QUANTITÉ			
		VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT	VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2021-2022	1089	124	11	123	99	72	7	72	100
V.O. 2020-2021	1203	121	10	121	100	68	6	68	100
V.O. 2019-2020	1029	97	9	90	93	35	3	34	97

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER		VÉRIFIÉS				CONFORMITÉ	
		Ha	\$	Nbre	%	Ha	%	Nbre	%
		2021 (V. O. admin.)	218	9 841	-	21	10	650,5	7
2021 (V. O. signatures-dates)	218	9840,7	-	21	10	650,5	7	19	90

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS					
ANNÉE	PLANTATIONS À SUIVRE	VÉRIFIÉES		Conformité	
		Nbre	Mplants	Nbre	%
Plantations 2020	244	244	1241	239	98

CRITÈRE 5 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE			
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	CONFORMITÉ	
		Nbre	%
2021-2022	84	63	75

CRITÈRE 6 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PROPRIÉTAIRES EXÉCUTANTS								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER (\$)	QUANTITÉ VÉRIFIÉE				CONFORMITÉ	
			Nbre	%	(\$)	%	Nbre	%
2020-2021	368	257 172	26	7	42 985	17	25	96

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS		
CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
CRITÈRE 1	30	30,3
CRITÈRE 2	40	39,7
CRITÈRE 3	10	9,0
CRITÈRE 4	4	3,9
CRITÈRE 5	10	7,5
CRITÈRE 6	2	1,9
TOTAL	96	92,1
SOMMAIRE	100	95,9

BILAN DU PLAN D'ACTION 2021-2022 DE L'AGENCE

Chaque année, l'AFOGÎM se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Un bilan est par la suite produit, ce qui permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2021-2022 de l'AFOGÎM pour le programme régulier

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Résultats par rapport à la cible (%)
Réaliser des travaux	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	1 514 098	1 512 920	100
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	798	756	95
	Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	69 497	57 292	82
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	202	198	98
	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux*** (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	303 577	231 787	76
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux****	248	187	75
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	0	0	N/A
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissances	20 000	19 614	98

Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2021-2022 de l'AFOGÎM pour le programme *Subvention 2018*

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Résultats par rapport à la cible
Réaliser des traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	0	0	N/A
	Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	0	0	N/A
Réaliser des traitements non-commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements non-commerciaux	647 444	880 803	136%
	Nombre d'hectares réalisés en traitements non-commerciaux	664	760	115%

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2021-2022

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE		CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			UNITÉ
					EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)								
		Débroussaillage et déblaiement						
7517	DDMAN	Faible compétition	20 %	150	422	176	598	\$/ha
7501	DDMEC	Forte compétition	20 %	359	1 258	176	1 434	\$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	20 %	213	676	176	852	\$/ha
7502	DBTLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	20 %	327	1 130	176	1 306	\$/ha
7504	DECHI	Déchiquetage	20 %	359	1 259	176	1 435	\$/ha
7514	DBDEX	Déblaiement par décapage avec excavatrice	20 %	313	1 074	176	1 250	\$/ha
		Scarifiage						
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	20 %	91	188	176	364	\$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren ou Requin	20 %	117	290	176	466	\$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole	20 %	150	423	176	599	\$/ha
7509	HEFO1	Hersage forestier - Simple passage	20 %	133	356	176	532	\$/ha
7512	HEFO2	Hersage forestier - Double passage	20 %	197	610	176	786	\$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE								
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	20 %	351	1 204	201	1 405	\$/1 000 plants
		Plantation manuelle						
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	153	400	211	611	\$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	153	400	211	611	\$/1 000 plants
7630	PLRTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20%	88	156	194	350	\$/1 000 plants
7632	PLRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	102	211	198	409	\$/1 000 plants
7639	PLRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	131	316	209	525	\$/1 000 plants
7638	PLRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	145	357	223	580	\$/1 000 plants
7633	PLRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	145	357	223	580	\$/1 000 plants
7637	PLRTG	Récipients 300 cc et plus (15 cavités) Résineux	20 %	157	403	223	626	\$/1 000 plants
		Regarni						
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	174	486	211	697	\$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	174	486	211	697	\$/1 000 plants
7654	RERTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20%	112	252	194	446	\$/1 000 plants
7651	REPER	Récipients 110 à 199 cc	20 %	124	297	198	495	\$/1 000 plants
7648	RERMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	153	404	209	613	\$/1 000 plants
7650	RERGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	162	425	223	648	\$/1 000 plants
7653	REGRF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	162	425	223	648	\$/1 000 plants
7657	RERTG	Récipients 300 cc et plus (15 cavités) Résineux	20 %	176	480	223	703	\$/1 000 plants
		Enrichissement						
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	174	486	211	697	\$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	174	486	211	697	\$/1 000 plants
7645	ENRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	124	297	198	495	\$/1 000 plants
7642	ENRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	153	404	209	613	\$/1 000 plants
7644	ENRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	162	425	223	648	\$/1 000 plants
7643	ENRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	162	425	223	648	\$/1 000 plants
7646	ENRTG	Récipients 300 cc et plus (15 cavités) Résineux	20 %	176	480	223	703	\$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - Peuplier Hybride						
7620	PLPEH	Plantation - Peuplier hybride	20 %	198	567	223	790	\$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - Peuplier hybride	20 %	198	567	223	790	\$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION								
7754	DESMM	Désherbage manuel ou mécanique	20 %	179	273	443	716	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Résineux						
7751	DPLR1	1 ^{er} dégagement plantation résineux	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégagement plantation résineux	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
7753	DPLR3	3 ^e dégagement plantation résineux	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Feuillus						
7761	DPLF1	1 ^{er} dégagement plantation feuillu	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégagement plantation feuillu	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
7763	DPLF2	3 ^e dégagement plantation feuillu	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
7741	TTPBR	Taille phytosanitaire de pins blanc et de pins rouges	20 %	285	701	437	1 138	\$/ha
7858	DEGRN	Dégagement peuplement naturel	5 %	107	1 505	526	2 031	\$/ha
		Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)						
7853	EPCSD	8 000 à 15 000 tiges/ha	20 %	356	986	437	1 423	\$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et +	20 %	439	1 318	437	1 755	\$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	20 %	390	910	651	1 561	\$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2021-2022 (SUITE)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
9- TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX							
		Coupe progressive résineuse (SEPM)					
7973	CPRMA	Manuelle	10 %	129	707	456	1 163 \$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	10 %	106	494	456	950 \$/ha
		Coupe progressive - Autres résineux					
7977	CPPMA	Manuelle	10 %	166	1 040	456	1 496 \$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	10 %	131	727	456	1 183 \$/ha
		Coupe progressive - Feuillus d'ombre					
7974	CPFMA	Manuelle	10 %	166	1 040	456	1 496 \$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	10 %	131	727	456	1 183 \$/ha
		Coupe de récupération					
7978	CRPMA	Partielle manuelle	10%	153	918	456	1 374 \$/ha
8978	CRPME	Partielle mécanisée	10%	122	642	456	1 098 \$/ha
7979	CRTMA	Totale manuelle	10 %	74	393	275	668 \$/ha
8979	CRTME	Totale mécanisée	10 %	61	275	275	550 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre					
7967	EFOMA	Manuelle	10 %	158	962	456	1 418 \$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	10 %	125	672	456	1 128 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Autres résineux ^a					
7969	EPNMA	Manuelle	10 %	158	962	456	1 418 \$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	10 %	125	672	456	1 128 \$/ha
		Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM)^b					
		Peuplement naturel					
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	194	1 289	456	1 745 \$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	168	1 056	456	1 512 \$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	151	901	456	1 357 \$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	133	738	456	1 194 \$/ha
		Plantation					
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	194	1 289	456	1 745 \$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	168	1 056	456	1 512 \$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	151	901	456	1 357 \$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	133	738	456	1 194 \$/ha
		Deuxième éclaircie commerciale - Plantations de résineux (SEPM)*					
7988	EPMA2	Manuelle	10 %	130	716	456	1 172 \$/ha
8988	EPME2	Mécanisée	10 %	106	501	456	957 \$/ha
		Première éclaircie commerciale - Plantations de pins blancs et pins rouges					
7987	EPPMA	Manuelle	10 %	172	1 095	456	1 551 \$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	10 %	136	766	456	1 222 \$/ha
		Deuxième éclaircie commerciale - Plantations de pins blancs et pins rouges					
7989	PPMA2	Manuelle	10 %	119	613	456	1 069 \$/ha
8989	PPME2	Mécanisée	10 %	98	428	456	884 \$/ha
		Jardinage résineux (SEPM)					
7970	CJRMA	Manuel	10 %	154	932	456	1 388 \$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	10 %	123	652	456	1 108 \$/ha
		Jardinage - Autres résineux					
7972	CJPMA	Manuelle	10 %	154	931	456	1 387 \$/ha
8972	CJPME	Mécanisée	10 %	123	651	456	1 107 \$/ha
		Jardinage feuillus d'ombre					
7971	CJFMA	Manuel	10 %	154	931	456	1 387 \$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	10 %	123	651	456	1 107 \$/ha
		Martelage^d					
7901	MAFEU	Feuille	10 %	17	0	155	155 \$/ha
7902	MARES	Résineux	10 %	20	0	177	177 \$/ha
		Aide technique à la mobilisation des bois					
7922	ATMMA	Manuelle	10 %	31	0	275	275 \$/ha
8922	ATMME	Mécanisée	10 %	31	0	275	275 \$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2021-2022 (SUITE)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE		CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
					EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
19 - AJUSTEMENT DES TAUX - MESURES SANITAIRES ET PRIX DU CARBURANT								
7500	COVPT	Préparation de terrain - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	8	22	8	30	\$/ha
7600	COVRA	Mise en terre de plants - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	10	31	10	41	\$/1 000 plants
7700	COVEP	Entretien de plantations (dégagement) - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	5 %	6	86	24	110	\$/ha
7701	COVEA	Entretien de plantations (autres) - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	23	72	20	92	\$/ha
7800	COVNC	Traitements non commerciaux - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	23	72	20	92	\$/ha
7950	COVMA	Traitements commerciaux manuels - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	7	36	24	60	\$/ha
8950	COVME	Traitements commerciaux mécanisés - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	7	36	24	60	\$/ha
7900	COVMM	Martelage - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	0	0	3	3	\$/ha
7925	COVAN	ATMB Manuelle - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	0	16	16	\$/ha
8925	COVAC	ATMB Mécanisée- Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	0	16	16	\$/ha

a. Les traitements de 3e dégageage de plantations et de 2e éclaircies commerciales de plantations ont été introduits pour l'année 2020-2021 et 2021-2022 afin de contribuer à l'effort de relance du secteur forestier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

b. Le Ministère considère que tous les intervenants doivent appliquer des mesures sanitaires pour la protection des travailleurs. Toutefois, il est de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier de déterminer si des mesures sanitaires ont été appliquées lors de la réalisation des travaux durant l'année 2020-2021 et 2021-2022. Par conséquent, il est de sa responsabilité d'ajouter les ajustements pour les mesures sanitaires et le prix du carburant lors de la facturation des traitements sylvicoles durant l'année 2021-2022.

c. Pour l'Éclaircie commerciale - Autres résineux, les peuplements naturels de pins blancs et de pins rouges sont admissibles à plusieurs éclaircies.

d. La majoration n'est applicable que pour les traitements commerciaux admissibles.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995. Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune des quatre partenaires de la forêt privée, soit, les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur, les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé. La deuxième version du PPMV, adoptée par l'Agence en 2018, est disponible en ligne sur le site internet de l'AFOGIM (www.afogim.com).

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois MRC ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant les règlements en vigueur sur l'abattage d'arbre, veuillez consulter :

- ✓ Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier
Dany Voyer, aménagiste
- ✓ Pour la MRC d'Avignon : Laurent Nadeau, aménagiste
Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste adjoint
- ✓ Pour la MRC de Rocher-Percé : Christine Roussy, aménagiste
Isabelle Cyr-Parent, aménagiste adjointe
Louis Babin, aménagiste adjoint

TABLE DE CONCERTATION EN FORÊT PRIVÉE

L'Agence travaille avec les partenaires de la forêt privée à mettre en place une Table de concertation en forêt privée. Cette Table, dont le rôle et la composition restent à finaliser, devrait permettre une meilleure collaboration entre les acteurs du milieu, ce qui pourrait faciliter la mise en place de solutions aux problématiques exposées par les principaux acteurs.

Frédéric Vincent, consultant pour le groupe Dancause, a été embauché pour réaliser le travail préliminaire à la mise en place de la Table de concertation. Des entrevues individuelles ont été réalisées à l'automne 2020 et ont permis de mettre en lumière les principales préoccupations des acteurs du milieu. Une rencontre élargie, où tous les acteurs et partenaires de la forêt privée avaient été conviés, a par la suite eu lieu à l'automne 2021 afin de valider l'intérêt des organisations présentes à la mise en place d'une Table permanente pour discuter des problématiques en forêt privée propre à la région.

L'Agence procède actuellement aux dernières validations avec certains partenaires afin de mettre la Table en marche. Les démarches se déroulent bien et l'Agence est confiante que les premières rencontres de la Table devraient avoir lieu à partir de l'automne 2022.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE

L'AFOGÎM s'implique depuis les débuts à offrir des activités de transfert de connaissance aux producteurs forestiers et aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur les saines pratiques à adopter en aménagement forestier. De plus, depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé.

En 2021-2022, l'AFOGÎM a financé les activités de transfert de connaissance pour un montant de 16 854 \$ et a accordé 19 186 \$ au Syndicat pour réaliser des activités de transfert de connaissance spécifiques en lien avec la certification forestière.

Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2021-2022

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Entretien et affûtage de la scie à chaîne	2	10
Démonstration d'équipements forestiers	3	23
Identification des champignons forestiers	6	39
J'aménage ma forêt, je valorise mon boisé	1	10
Récolte de semences forestières et mesures de protection des espèces menacées	1	6
Technique d'abattage avec la scie la chaîne	2	14
Visite de la pépinière de la Baie-des-Chaleurs	1	11
Visite d'usine	1	18
Total	17	131

Tableau 10- Bilan des activités réalisées dans le cadre de la certification forestière financées par l'AFOGÎM en 2021-2022

Activités	Portion réalisée	Montant payé
Guide de santé et sécurité pour le transport du bois	40 %	2 400 \$
Impression - Guide de santé et sécurité pour le transport du bois	100 exemplaires	1 029 \$
Réalisation du guide sur les espèces menaces et vulnérables – Phase 2	100 %	6 000 \$
Formation sur les espèces menacées et vulnérables – Phase 2	7 formations	8 254 \$
Sous-total		17 683 \$
50 % taxes		1 503 \$
Total		19 186 \$

ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) continue sa lente progression sur le territoire de la Gaspésie en 2021. L'an dernier, les défoliations sévères ont été principalement observées dans la MRC de la Haute-Gaspésie en territoire privé. En 2021, des défoliations modérées ont également été observées dans certains secteurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Des défoliations légères ont également été observées dans la MRC de Côte-de-Gaspé et dans la Baie-des-Chaleurs. De grands pans de la forêt privée ont été épargnés, entre la ville de Gaspé et de Paspébiac, de même que la portion Ouest de la MRC d'Avignon (Figure 2).

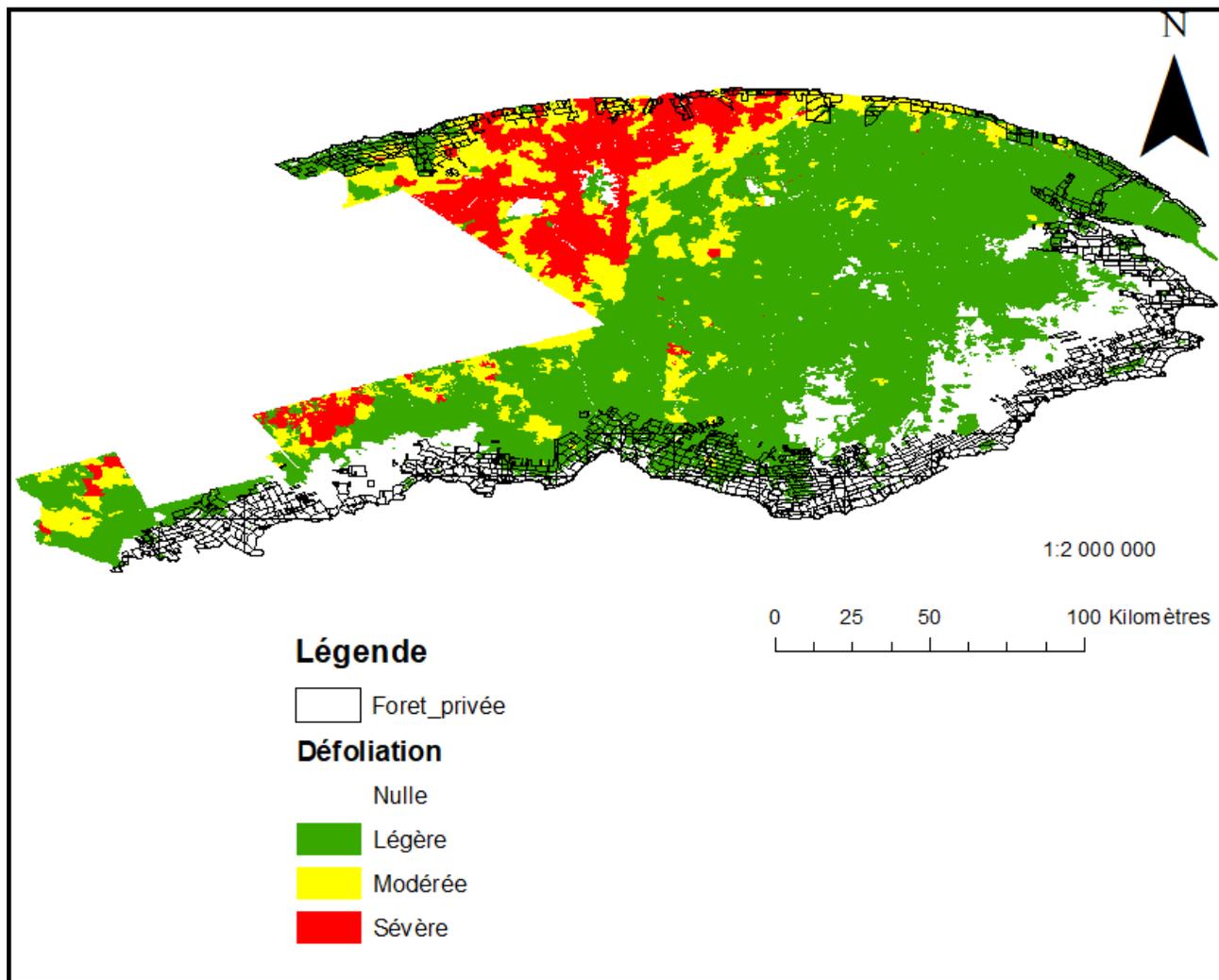


Figure 2 – Défoliation annuelle de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2021 en Gaspésie.

En ce qui a trait à la défoliation cumulative, qui indique l'importance des défoliations depuis les débuts de l'épidémie, on observe que les secteurs les plus touchés en forêt privée sont situés en Haute-Gaspésie et dans la portion ouest de la MRC de la Côte-de-Gaspé (défoliation cumulative supérieure à 10). Certaines portions de territoire de la Baie-des-Chaleurs (entre Nouvelle et Bonaventure) ont également été affectées par une défoliation cumulative plus élevée (entre 5 et 10), tandis que les autres secteurs de la Gaspésie sont principalement faiblement défoliés (défoliation cumulative de moins de 5; Figure 3).

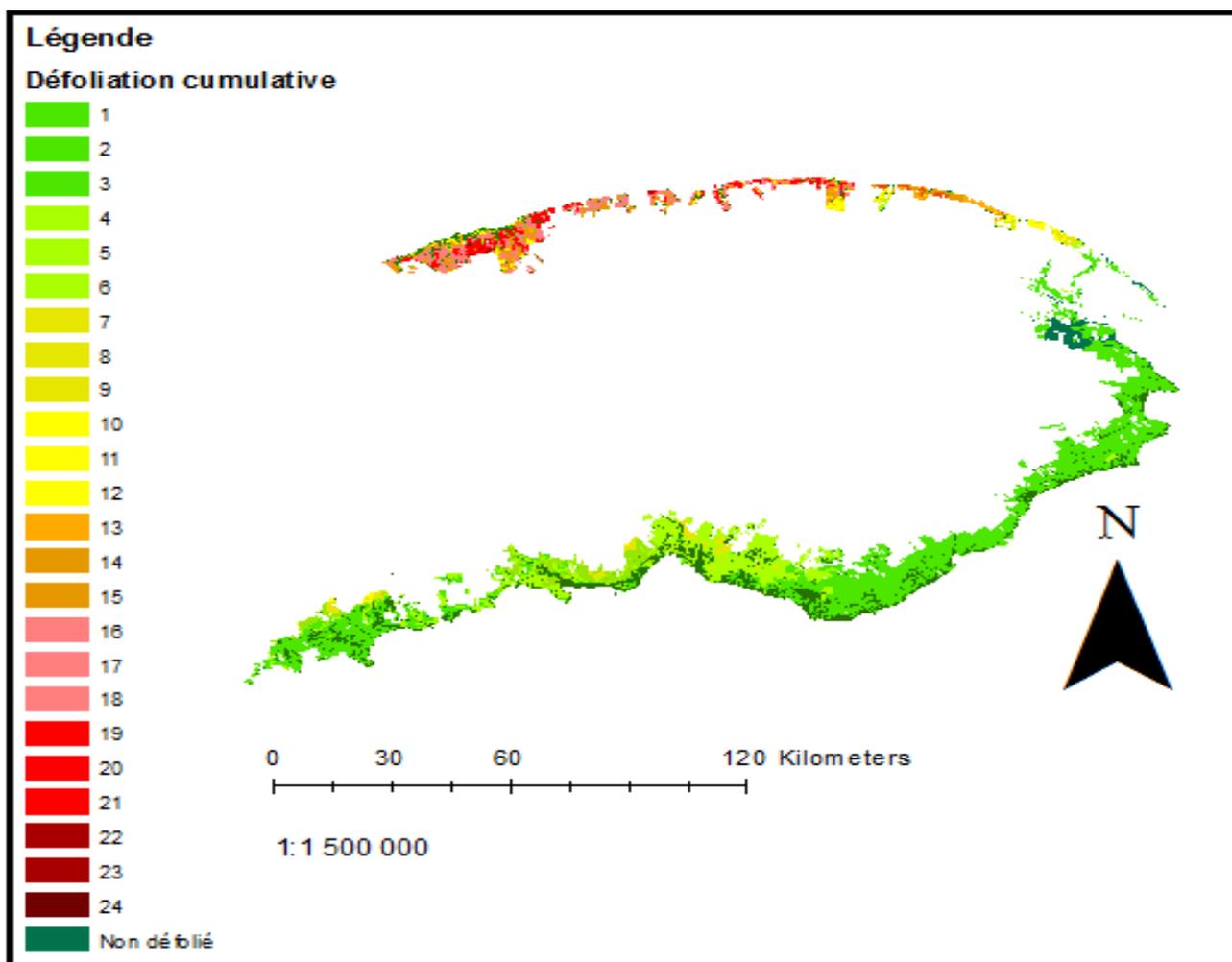


Figure 3 – Défoliation cumulative de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2021 en Gaspésie.

L'Agence a élaboré des modalités d'intervention qui détaillent les traitements à proscrire et ceux admissibles en contexte d'épidémie de TBE. Plus précisément, l'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits en période TBE. Depuis 2019, ces modalités s'appliquent maintenant à tout le territoire privé. L'Agence a également distribué des exemplaires du guide *L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé* élaboré par le MFFP aux conseillers forestiers afin qu'ils les distribuent aux propriétaires forestiers concernés.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements dont la vulnérabilité est élevée et très élevée de manière à diminuer les pertes de bois causées par l'insecte. À l'échelle provinciale, un programme financé par le gouvernement fédéral a été mis en place pour faciliter la remise en production des secteurs concernés.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023

Tableau 11 - Budget prévisionnel 2022-2023

REVENUS	PAMVFP	Subvention 2018	Subvention 2021	FEFEC	2G-A	Autres
Contribution du MFFP	1 954 150	595 539	805 000	160 773	198 427	
Contribution de l'industrie	180 000					
Revenus d'intérêts	5 000	40 000	8 000			
<i>Autres revenus</i>						
Divers						2 000
Recouvrement pour destruction de travaux						2 000
Vérifications opérationnelle - Pénalités						1 500
Transport de plants hors région						2 491
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	111 289	77 752	21 865			
TOTAL DES REVENUS	2 250 439	713 291	834 865	160 773	198 427	7 991
DÉPENSES	PAMVFP	Subvention 2018	Subvention 2021	FEFEC	2G-A	Autres
<i>Frais de gestion et de concertation</i>						
Salaires et avantages sociaux	118 500					
Frais de déplacement et de séjour	5 000					
Coûts de publicité, de promotion et de publications	1 500					
Frais de formation (inscription à des colloques, des congrès, des cours ou activités de formation)	500					
Achat de matériel et de fournitures	5 000					
Frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres	250					
Honoraires professionnels	7 000					
Frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents	3					
Autres frais de gestion et de concertation (les indiquer ci-dessous)						
Loyer, frais de communication et assurances	31 000					
SIGGA	5 000					
Table de concertation	5 000					
Amortissement des immobilisations	2 200					
Autres charges financières (taxe d'affaire, intérêts, frais bancaires, etc.)	2 500					
Autres charges (cotisations et divers)	2 000					
Sous-total - Frais de gestion et de concertation	185 450 \$					

Réalisation de traitements sylvicoles						
Montants versés aux conseillers forestiers	1 811 288	673 491	788 532	152 735	188 506	
Vérification opérationnelle (ventiler ci-dessous)						
Salaires et avantages sociaux	75 000		38 333	8 038	9 921	
Frais de déplacement et de séjour	12 000					
Honoraires professionnels						
Autres dépenses (achat de matériel, fournitures et équipements forestiers)	5 200					
Mise en ballots	50 000					
Dépôt de plants	25 000					
Transport de plants hors région						2 491
Sous-total - Réalisation de traitements sylvicoles	1 978 488	673 491	826 865	160 773	198 427	2 491
Réalisation, mise à jour et mise en œuvre des PPMV (objectif 4.3)						
Dépenses internes	-					
Dépenses externes	-					
Transfert de connaissances (objectif 4.4)						
Dépenses internes	-					
Dépenses externes	20 000					
Certification	20 000					
Sous-total – PPMV et transfert de connaissances	40 000					
TOTAL DES DÉPENSES	2 203 938	673 491	826 865	160 773	198 427	2 491

ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

États financiers
31 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16

abca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions des industriels et autres contributions, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

abca, Société de CPA

abca, Société de comptables professionnels agréés ¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 15 juin 2022

¹ Par Claude Bernard, CPA auditeur

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

RESULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 969 150	1 954 149
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subventions 2018	860 278	1 101 570
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subventions 2021	473 835	-
Programme Plan d'action sur les changements climatiques	-	552 034
Subventions - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	76 213	103 536
Subventions - programme 2GA	210 906	-
Autres contributions	1 426	19 398
Contributions des industriels	216 519	183 568
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	3 410	1 618
Intérêts	48 521	56 502
Transport de plants hors région	1 584	12 661
Autres	406	8 840
	<u>3 862 248</u>	<u>3 993 876</u>
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 869 370	2 133 354
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subventions 2018	880 803	1 147 110
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subventions 2021	501 831	-
Programme d'actions sur les changements climatiques	-	523 554
Programme fonds économie à faible émissions de carbone	72 586	120 415
Programme 2GA	210 906	-
Vérification opérationnelle (annexe A)	111 940	115 438
Charges pour l'exploitation de l'organisme (annexe B)	174 549	152 934
Transfert de connaissances	16 854	13 138
Certification - guide pour les propriétaires et transporteurs	19 186	13 543
Transport de plants hors région	1 584	12 661
	<u>3 859 609</u>	<u>4 232 147</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 639</u>	<u>(238 271)</u>

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Investi en immobilisations	Non Affecté	2022 Total	2021 Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 498	415 043	423 541	661 812
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 700)	4 339	2 639	(238 271)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	6 798	419 382	426 180	423 541

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 639	(238 271)
Elément sans effet sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	1 700	1 930
	<u>4 339</u>	<u>(236 341)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>(241 233)</u>	130 516
	<u>(236 894)</u>	<u>(105 825)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	1 400 000	350 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 552)
Variation des apports reportés	<u>(1 125 640)</u>	<u>1 198 430</u>
	<u>274 360</u>	<u>1 546 878</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	37 466	1 441 053
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 456 970</u>	<u>15 917</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 494 436</u>	<u>1 456 970</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**

BILAN

Au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 494 436	1 456 970
Débiteurs (note 4)	533 762	289 300
Frais payés d'avance	2 003	5 015
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	<u>836 000</u>	<u>1 400 000</u>
	<u>2 866 201</u>	<u>3 151 285</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placements (note 5)	500 000	1 336 000
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>6 798</u>	<u>8 498</u>
	<u>506 798</u>	<u>1 344 498</u>
	<u>3 372 999</u>	<u>4 495 783</u>
PASSIF		
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	74 477	74 260
Apports reportés réalisables au cours du prochain exercice	<u>1 642 703</u>	<u>1 509 000</u>
	<u>1 717 180</u>	<u>1 583 260</u>
PASSIF À LONG TERME		
Apports reportés (note 10)	<u>1 229 639</u>	<u>2 488 982</u>
	<u>2 946 819</u>	<u>4 072 242</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	6 798	8 498
Actif net non affecté	<u>419 382</u>	<u>415 043</u>
	<u>426 180</u>	<u>423 541</u>
	<u>3 372 999</u>	<u>4 495 783</u>

ENGAGEMENT (note 12)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directs de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilées en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2022

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	(244 462)	77 545
Frais payés d'avance	3 012	(1 147)
Créditeurs	217	54 118
	<u>(241 233)</u>	<u>130 516</u>

4. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Contributions des industriels	18 932	24 427
Effets	-	3 832
Intérêts	54 990	87 680
Subventions	452 880	165 396
Taxes à la consommation	6 960	7 965
	<u>533 762</u>	<u>289 300</u>

5. PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Certificats de placement garanti, intérêts aux taux de 1,25 % à 3,25 %, échéant de juin 2022 à avril 2024	1 336 000	2 736 000
Portion encaissable au cours du prochain exercice	(836 000)	(1 400 000)
	<u>500 000</u>	<u>1 336 000</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	26 957	1 089	1 361
Matériel informatique et équipements	56 676	50 967	5 709	7 137
	<u>84 722</u>	<u>77 924</u>	<u>6 798</u>	<u>8 498</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2022

7. ACTIFS INCORPORELS

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	32 012	-	-

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 400 000 \$, au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	54 565	56 518
Salaires et contributions	17 104	17 742
Sommes à remettre à l'État	2 808	-
	74 477	74 260

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 997 982	2 799 552
Montants encaissés pour les prochains exercices	208 474	2 300 000
Moins montants constatés aux résultats	(1 334 114)	(1 101 570)
	2 872 342	3 997 982
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(1 642 703)	(1 509 000)
Solde à la fin de l'exercice	1 229 639	2 488 982

11. REVENUS D'INTÉRÊTS

En vertu de la convention signée avec le Ministre des forêts, de la faune et des parcs et couvrant la subvention pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire, les revenus d'intérêts générés par cette subvention doivent être utilisés aux fins du programme. Voici le détail au 31 mars 2022 :

Programme de Subvention 2018-2023

Des montants de 20 525 \$ et de 860 278 \$ provenant respectivement des revenus d'intérêts et de subvention ont été utilisés pour couvrir les dépenses effectuées pour le programme au montant de 880 803 \$.

Programme de Subvention 2021-2025

Des montants de 27 996 \$ et de 473 835 \$ provenant respectivement des revenus d'intérêts et de subvention ont été utilisés pour couvrir les dépenses effectuées pour le programme au montant de 501 831 \$.

12. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un bail pour la location d'espaces de bureaux échéant en février 2023, à verser une somme de 16 567 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice s'établissent à 16 567 \$.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ANNEXE A - VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE		
Salaires et charges sociales	96 881	97 851
Charges locatives	1 988	3 090
Déplacements	8 609	10 277
Équipements forestiers	488	1 163
Fournitures de bureau	1 190	810
Télécommunications	2 784	2 247
	<u>111 940</u>	<u>115 438</u>
ANNEXE B - CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE L'ORGANISME		
Salaires et charges sociales	117 387	94 542
Assurances	8 397	5 068
Charges locatives	17 748	16 212
Déplacements	1 547	1 072
Entretien logiciel informatique	2 980	8 637
Fournitures de bureau	5 922	4 397
Intérêts et frais bancaires	1 782	2 136
Publicité et commandites	1 381	-
Services professionnels	10 789	15 424
Taxes d'affaires	36	36
Télécommunications	3 062	2 542
Autres dépenses	1 818	938
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	1 700	1 930
	<u>174 549</u>	<u>152 934</u>